

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2023CC\_06\_104

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de membres En exercice : L'an deux mille vingt et trois, le six juin, à 18h30, le Conseil de Communauté s'est réuni à VIX en session ordinaire sous la Présidence de Michel BOSSARD, Président.  
- Titulaires : 38

Présents : Date de convocation : 1<sup>er</sup> juin 2023  
- Titulaires : 31  
- Suppléants : 3

Excusés ayant donné pouvoir : 0  
Votants : 32

**PRESENTS :**

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- Mme FONTAINE Camille, Déléguée de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BOUTELLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau (en remplacement de M. de CERTAINES)
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- M. THIBAUT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- M. GRIMAUD Claude, Délégué de la commune de Maillezais
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Sant-Sigismond
- M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- M. BETAU Pascal, Délégué de la commune de Vix
- Mme CHARBONNIER Nicole, Délégué de la commune de Vix

**ABSENTS EXCUSES :**

- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet

- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

**SECRETARE DE SEANCE :**

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

**OBJET : ATTRIBUTION DE BOURSES D'AIDE POUR LE FINANCEMENT DU BAFA**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur LA MACHE.

Monsieur LA MACHE expose que dans le cadre de la Convention Territoriale Globale qui nous lie à la caisse d'allocations familiales, la Communauté de Communes a décidé d'accompagner les jeunes en leur attribuant des bourses pour le financement du BAFA.

Ce brevet leur permet de trouver un emploi pendant l'été ou les vacances scolaires, et pour ceux qui le souhaitent, d'entamer un parcours professionnel plus poussé. Il peut leur faciliter l'accès aux filières professionnelles du social, de l'animation ou de l'éducation.

Une campagne d'information sera lancée au plus vite pour octroyer ces aides avant la fin de l'année 2023. Seront communiquées les informations sur les délais de candidature, ainsi que les lieux de retrait et de dépôt des dossiers.

Ces bourses concerneront des stages théoriques, de « base », « d'approfondissement » ou de « qualification ».

Elles seront, prioritairement, octroyées aux jeunes du territoire Vendée Sèvre Autise.

En contrepartie de ces bourses, les jeunes s'engagent à effectuer leurs stages pratiques, et à travailler durant au moins deux saisons (ou bien sur deux périodes de fonctionnement de l'accueil de loisirs au minimum) au sein de la Maison Intercommunale de Loisirs.

Cette action s'inscrit dans le cadre d'un projet de plus grande envergure d'organisation d'un stage BAFA sur site, labélisé par le parc du marais poitevin avec la fédération d'éducation populaire « les Francas ».

Ce projet sera mis en place dès 2024.

Les crédits nécessaires à l'attribution de 10 bourses de 300 € s'élèvent à 3 000 €.

Cette somme est inscrite au budget prévisionnel 2023.

Ces bourses prendront la forme d'une participation directement versée à l'organisme de formation « les Francas », partenaire du futur projet et habilité par les services de la jeunesse et des sports de l'Etat.

Monsieur le Président demande au Conseil son accord sur cette proposition et sur l'attribution de 10 bourses de formation au Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur d'une valeur de 300 € chacune.

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 14/06/2023

ID : 085-248500563-20230606-2023CC\_06\_104-DE

S'LO

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Donne son accord sur la proposition et sur l'attribution de 10 bourses de formation au Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur d'une valeur de 300 € chacune, et dont le règlement de subvention et le formulaire de demande sont joints en annexe de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 6 juin 2023

Le Président,

Michel BOSSARD



La secrétaire de séance,

Adeline POUPLIN



Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 14/06/2023

S<sup>2</sup>LO

ID : 085-248500563-20230606-2023CC\_06\_104-DE

## DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION BAFA

### BENEFICIAIRE DE LA FORMATION :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

### DEMANDEUR :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse (si différente du bénéficiaire) : .....

.....

Commune de travail : .....

Tel : ..... Mail : .....

### STAGE :

Stage théorique (stage1)

Stage de perfectionnement (et/ou qualification) (stage3)

Autres subventions obtenues pour le stage :

Aide 1 : organisme : ..... montant : .....

Aide 2 : organisme : ..... montant : .....

### ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE :

En contrepartie de l'aide financière, le bénéficiaire s'engage à effectuer son stage pratique (phase 2 de la formation), et/ou à travailler durant au moins deux saisons (ou bien sur deux périodes de fonctionnement de l'accueil de loisirs au minimum) au sein de la Maison Intercommunale de Loisirs.

### SIGNATURES :

A : ..... le : .....

Les signataires attestent avoir pris connaissance du règlement d'attribution de la subvention BAFA de la CC-VSA.

Signature du demandeur :

Signature du bénéficiaire :

## PIECES JUSTIFICATIVES

o **Document attestant de l'inscription sur le stage.**

o **Justificatifs d'attribution d'autres subventions** (Conseil Départemental, CAF, Conseil Régional, Pôle emploi, DDJS, DRJS...).

Ou le cas échéant une **attestation sur l'honneur indiquant qu'aucune autre aide n'a été obtenue** pour le stage.

o **Justificatif de domicile.**

o **Justificatif de travail** sur le territoire VSA (le cas échéant).

---

### Interlocuteur pour retourner le dossier complété :

Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise - Pôle Services à la population.

25 rue de la Gare - Oulmes 85420 RIVES-D'AUTISE Tél : 03 51 50 48 80

Mail : [direction.population@cc-vsa.com](mailto:direction.population@cc-vsa.com)

Nom du responsable du suivi de l'opération : Jean-Christophe HUS

Directeur du pôle services à la population



## REGLEMENT DE LA SUBVENTION BAFA

### **PREAMBULE :**

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale qui lie la CC-VSA à la caisse d'allocations familiales, la Communauté de Communes a décidé d'accompagner les jeunes en leur attribuant des bourses pour le financement du BAFA.

### **PUBLIC CONCERNE :**

Habitants de plus de 16 ans (au 1<sup>er</sup> jour du stage) et/ou personne travaillant dans une entreprise, association ou collectivité du territoire de la CCVSA.

### **MODALITES D'ATTRIBUTION :**

Le total des aides ne peut dépasser le montant du stage, dans ce cas la subvention de la CCVSA s'ajustera de manière à ce qu'un montant minimum de 10% reste à charge du demandeur.

Les justificatifs seront à transmettre. Si vous n'en avez pas perçu, une attestation sur l'honneur indiquant qu'aucune autre aide n'a été obtenue sera demandée.

La subvention sera versée directement à l'organisme de formation qui la défalquera de la facture totale du stage.

La subvention ne peut être accordée qu'à des particuliers.

### **MONTANT DE L'AIDE :**

La Communauté de Communes s'engage à financer le stage à hauteur de 300 € maximum par stage (stage théorique ; stage de perfectionnement ou de qualification)

Un courriel et/ou courrier de suivi sera adressé au demandeur pour lui signifier l'accord ou le refus de la Communauté de Communes concernant sa demande de subvention.

### **ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE :**

En contrepartie de l'aide financière, le bénéficiaire s'engage à effectuer son stage pratique (phase 2 de la formation), et/ou à travailler durant au moins deux saisons (ou bien sur deux périodes de fonctionnement de l'accueil de loisirs au minimum) au sein de la Maison Intercommunale de Loisirs.

